

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



24 avril 2023

Après la réforme des retraites, Macron veut accélérer la destruction de l'Ecole publique !

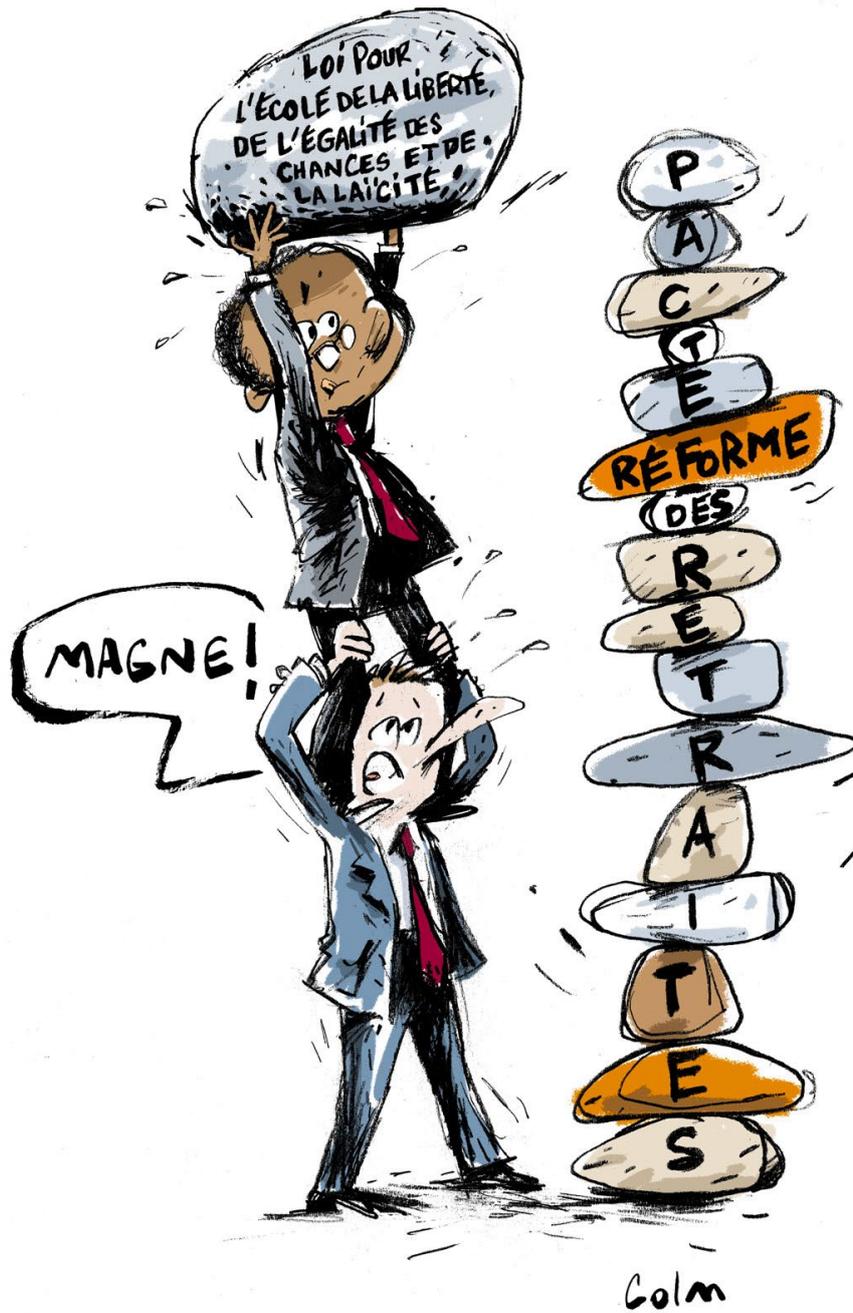
Retrait du "Pacte" Macron/Ndiaye

**Abandon de la proposition de loi du sénateur
Brisson sur "l'Ecole de la liberté, de l'égalité des
chances et de la laïcité"**

Abrogation de la loi retraites Macron/Borne

Poursuivons la mobilisation dans l'unité jusqu'au retrait !

Manifestation unitaire le 1er mai !



Retrait du “Pacte” Macron/Ndiaye !

REVALORISATION
PROMIS, JURÉ CRACHÉ !
...



Le président Macron a effectué ses annonces concernant les enseignants à Ganges et le gouvernement a communiqué à grand renfort de lettre aux enseignants et de dossier de presse.

Malgré la colère des salariés qui manifestent à chaque déplacement présidentiel et ministériel, malgré l'opposition unanime de toutes les fédérations de l'Education nationale, le gouvernement entend poursuivre ses réformes et mettre en œuvre son « pacte » !

Plutôt que d'augmenter les salaires de tous les personnels en revalorisant la grille indiciaire des fonctionnaires et en augmentant la valeur du point d'indice, le président Macron, avec son ministre Ndiaye, continue de proposer des augmentations indemnitaires (qui ne compteront donc pas pour la retraite). Cela correspondrait à une augmentation de 4 % en moyenne pour

les enseignants, ce qui ne compense même pas l'augmentation de l'inflation de cette année !

Il faudrait donc se féliciter de continuer à perdre de l'argent et se voir proposer des missions à la carte qui s'articulent avec les mesures de dislocation du Statut et du cadre national : expérimentation dans le cadre du CNR éducation « Notre Ecole faisons-la ensemble », Loi Rilhac, réforme de la voie professionnelle, proposition de loi Brisson au Sénat...

En quoi consiste ce “Pacte” enseignants ?

- Un doublement de l'ISAE/ISOE (200€ brut par mois) qui ne compte toujours pas pour la retraite !
- Une légère augmentation du taux de passage à la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle
- Des missions “à la carte” rémunérées de 1250 € à 3750 € brut annuel

Chaque année, *« le directeur d'école, en lien avec l'inspecteur de la circonscription, ou le chef d'établissement connaîtra avant le mois de juin les moyens mis à sa disposition pour les missions complémentaires. Dans le cadre d'un dialogue avec la communauté pédagogique, il répartira les missions entre les professeurs volontaires pour répondre aux besoins prioritaires de l'école ou de l'établissement (prioritairement le remplacement de courte durée). Chaque professeur recevra une lettre de mission pour l'année. »* On imagine aisément l'ambiance délétère que peut créer ce type de situation. Du copinage pour l'attribution de l'enveloppe jusqu'aux pressions exercées pour « désigner des volontaires », on voudrait mettre en concurrence les personnels et exploser les équipes qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

FO revendique une revalorisation indiciaire pour tous les personnels, sans contrepartie !

L'intersyndicale FSU-UNSA-FNEC FP-FO-CFDT-CGT-SUD-SNALC s'est adressée aux ministres Borne et Ndiaye le 12 avril 2023 en indiquant : *« Quant au pacte, nous réfutons le terme de revalorisation pour cet instrument qui ne répond en rien aux attentes des collègues. Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels... Nos organisations refusent le Pacte et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle. »*

Ces annonces confirmées constituent une attaque sans précédent contre notre Statut et l'Ecole publique. Elles sont inacceptables !

[Lire le courrier commun en intégralité](#)

[La FNEC FP-FO propose l'action commune aux autres organisations](#)

[Lire l'intégralité du communiqué FNEC FP FO](#)

Macron et Ndiaye en rêvaient... le Sénat le fait !



Le mardi 11 avril, une nouvelle loi intitulée « *Pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité* » a été étudiée par le Sénat.

Cette proposition de loi conforte et porte même jusqu'à son paroxysme la volonté du président Macron et du ministre Ndiaye de privatiser l'Ecole de la République en remettant en cause le statut des personnels.

Dans la même lignée du « Pacte enseignant » proposé par le Ministre N'Diaye qui propose aux enseignants des missions supplémentaires pour pallier la perte de pouvoir d'achat, cette proposition de loi a pour objectif de détruire nos statuts.

Il concentre en 12 articles les attaques contre le Statut et l'École publique voulues par le président Macron et ses alliés. En bref :

- Création d'écoles et d'établissements publics autonomes, sous contrat avec l'État, gérés à la manière des établissements privés
- Choix des enseignants par le chef d'établissement/ Directeur d'école
- Évaluation des enseignants par le directeur qui serait doté d'une autorité hiérarchique
- Possibilité de recrutement par contrat direct entre le chef d'établissement et l'enseignant
- Possible dérogation aux obligations réglementaires de service et à la répartition horaire des enseignements
- Séparation de la formation des enseignants du 1er et 2nd degré
- Instauration de la bivalence au collège et au lycée
- Renforcement des jardins d'enfants à la place des écoles maternelles
- Interdiction de signes religieux pour les parents qui accompagnent les sorties
- Port obligatoire de l'uniforme...

Le président Macron et le gouvernement cherchent par tous les moyens à tourner la page des retraites. L'École publique est maintenant dans leur viseur. FO refuse de voir l'École publique ainsi bradée au détour d'une loi initiée par le Sénat, tout comme elle refuse la contre-réforme des retraites, le « Pacte » Ndiaye, les suppressions de postes...

Dans l'immédiat, avec sa fédération, le SNUDI-FO appelle tous les personnels à se réunir dès la rentrée des vacances pour discuter et décider des moyens d'obtenir l'abrogation de la loi sur les retraites, promulguée honteusement en pleine nuit par le président Macron, et la satisfaction de toutes les revendications, y compris par la grève.

[Lire le communiqué du SNUDI FO](#)

[Pactiser avec Macron et ses ministres ? Non !](#)

Coïncidence fortuite ou mise en œuvre anticipée de cette loi non encore promulguée par le DASEN des Bouches du Rhône ?...

Plus de 700 postes profilés dans les 75 écoles innovantes “Marseille en Grand”, des projets d'école à remettre à jour à la hâte en lien direct avec la généralisation de l'expérimentation marseillaise, des fusions d'écoles actées en carte scolaire... et 25 postes de direction vacants “gelés” dans l'opacité la plus totale pour accélérer les fusions en masse et mettre en œuvre les circulaires découlant de la loi Rilhac !

Le SNUDI FO 13 s'adresse au DASEN des Bouches du Rhône

Monsieur le DaseN,

Madame La secrétaire générale,

Nous nous permettons de vous solliciter concernant des postes de directeurs de différentes écoles maternelles et élémentaires qui n'apparaissent pas du tout au mouvement malgré le fait qu'ils soient vacants.

Avant de vous soumettre ce courriel, nous avons bien entendu vérifié que les écoles ci-dessous n'étaient pas concernées par une mesure de fusion (publiée à l'issue du CDEN).

Nous apprenons d'ailleurs que des collègues directeurs découvrent ce jour, qu'ils devront effectuer une direction commune sur leur école et celle pour laquelle le poste de direction est indisponible. Ils n'ont, pour la plupart, jamais été sollicités en amont.

Cette méthode consistant à geler des postes de directions vacants nous interroge à double titre et nous nous y opposons.

D'abord, elle met en évidence une réorganisation de service d'ampleur visant à multiplier les fusions d'écoles et à faire disparaître les écoles à taille humaine mais aussi la spécificité de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Et cela, dans une parfaite opacité puisque les enseignants,

directeurs, certains IEN et moins encore les délégués du personnel élus de notre département ne sont ni consultés ni même informés.

Ensuite, elle implique la nomination d'un enseignant à titre provisoire dans à minima 25 écoles. En effet, chaque poste de direction est aussi un poste classe. Ce sont donc 25 classes qui, à l'issue du mouvement MVT1D, n'auront pas d'enseignant. 25 écoles pour lesquelles l'équipe ne pourra pas se stabiliser et fonctionnera avec une direction délocalisée.

Enfin, nous constatons que des personnels, nommés pour exercer l'interim dans certaines de ces écoles, ayant obtenu au terme la liste d'aptitude, ne pourraient finalement pas prétendre à la priorité absolue sur la direction de leur école puisque le code n'existe pas. Cela est inacceptable !

Et cela soulève des inquiétudes bien légitimes. Y aura-t-il assez de postes de Titulaires secteurs pour ces 25 postes supplémentaires ? Faudra-t-il que le peu de brigades de notre département se retrouvent encore bloqués à l'année sur ces postes ? Comment justifier le fait qu'un poste existant ne soit pas proposé au mouvement de manière équitable à tous ? Sans évoquer toutes les problématiques (notamment dans les situations urgentes) que soulèvent l'absence physique du directeur dans les locaux d'une école.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de publier, dans les meilleurs délais, un additif au mouvement faisant apparaître des codes de postes pour toutes ces directions. En conséquence, il apparaît nécessaire de décaler la fermeture du serveur MVT1D de quelques jours afin de permettre aux enseignants et notamment aux directeurs de notre département de compléter leur mouvement et aux collègues investis dans l'intérim de direction à l'année sur l'un de ces postes de directeur, d'avoir la possibilité de formuler le vœu de directeur qui leur permettra de bénéficier de la priorité absolue à laquelle ils peuvent prétendre.

Vous trouverez ci-dessous la liste des écoles concernées, si tant est que nous n'en ayons pas oublié.

1 - AIX - EMPU Sextius - 0130289U

2 - AIX TOULOUBRE - EMPU Marcel Pagnol - 0132447P

- 3 - AUBAGNE - EMPU Mermoz - 0131837B
- 4 - AUBAGNE - EMPU Les Passons - 0132294Y
- 5 - BERRE L'ETANG - EMPU Georges Dezarnaud - 0130381U
- 6 - FOS SUR MER - EMPU le Mazet - 0133182N
- 7 - GARDANNE - EEPU Lucie Aubrac - 0131827R
- 8 - ISTRES - EMPU René Calamand- 0132339X
- 9 - ISTRES - EMPU Armanet - 0132684X
- 10 - ISTRES - EMPU Jean Moulin - 0132791N
- 11 - LA CIOTAT - EMPU Elsa Triolet - 0132454X
- 12 - LES PENNES MIRABEAU - EMPU Claudie Haigneré - 0132458B
- 13 - MARIGNANE - EMPU Hélène Boucher - 0130512L
- 14 - MARSEILLE 4 St Barnabé - EEPU Botinelly - 0130705W
- 15 - MARSEILLE 5 St Barnabé- EMPU Fraissinet - 0130876G
- 16 - MARSEILLE 7 St Charles - EEPU Pharo Catalans - 0130605M
- 17 - MARSEILLE 8 Corniche - EMPU Jean Mermoz - 0130883P
- 18 - MARSEILLE 8 Corniche - EMPU Roy d'Espagne - 0130922G
- 19 - MARSEILLE 9 Mazargues - EEPU Mazargues Vaccaro - 0131692U
- 20 - MARSEILLE 11 Huveaune - EMPU la Barasse - 0130839S
- 21 - MARSEILLE 13 Merlan - EEPU Bouge - 0131208T
- 22 - MARSEILLE 13 Belle de mai - EEPU St Just centre 1 - 0130638Y
- 23 - MIRAMAS - EEPU La Carraire - 0132901H
- 24 - ROGNAC - EEPU Romain Rolland - 0132802A
- 25 - VITROLLES - EMPU Louis Pergaud - 0132493P

Par ailleurs, nous constatons que concernant la fusion actée de l'école élémentaire Plan de Clavel à Pelissanne (0133430H), elle apparait toujours en élémentaire dans MVT1D alors que transformée en Primaire. Il y a néanmoins un code ECMA dans cette élémentaire.

Nous vous remercions par avance de la rapidité de la réponse que vous apporterez à notre demande en espérant qu'elle soit positive.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le DASEN, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre parfaite considération.

Retraites : ce n'est pas fini !

Faire du 1er mai 2023 une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire contre la réforme des retraites et pour la justice sociale !

[Lire le communiqué de l'intersyndicale nationale](#)

RDV LE LUNDI 1er MAI 2023

10H30 PORTE D'AIX

En ce jour férié, obligatoirement chômeur, nous vous invitons TOUS et TOUTES à venir en famille, entre amis, en couple, pour revendiquer l'abrogation de la loi sur les retraites.

NOTRE AVENIR ET L'AVENIR DE NOS ENFANTS EN DEPENDENT !



1^{er} MAI

POUR LA
JUSTICE
SOCIALE

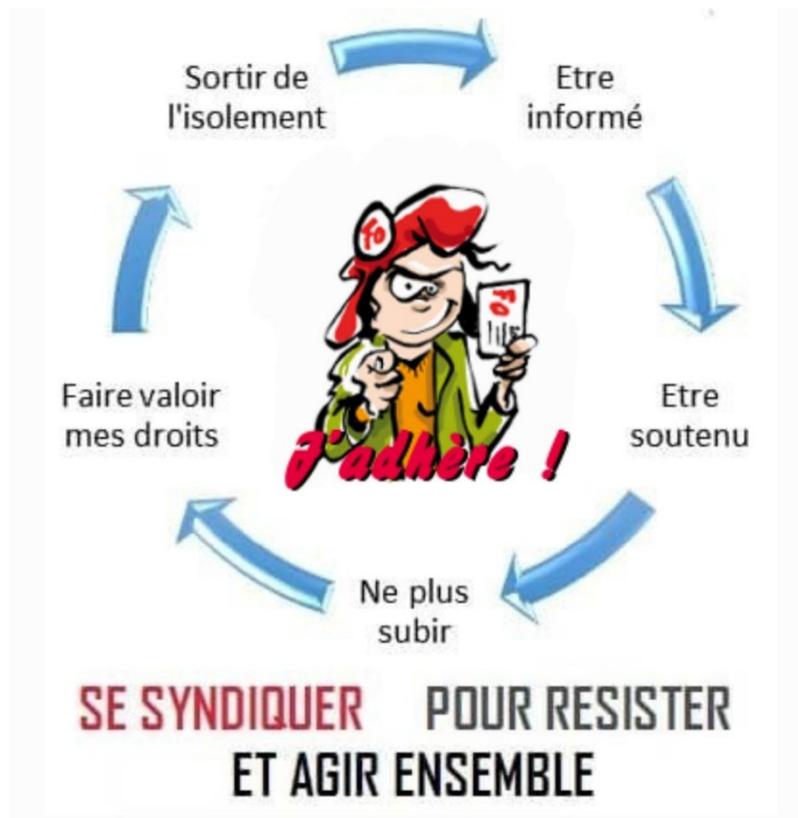
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS

FO

La Force
Syndicale

RETRAIT!





Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents :

Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023. Vous pouvez d'ores et déjà programmer vos virements, prélèvements automatiques ou chèques.

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

Pour une 1ère adhésion, vous ne payez que les mois restants jusqu'au 31 décembre 2023.

*Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire
66% de la somme de vos impôts.*



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

